

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. Les termes qui ne sont pas définis ici sont tels que définis dans le Prospectus.

**SPDR Refinitiv Global Convertible Bond UCITS ETF (le « Fonds »)**, un compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe II plc (un ETF conforme aux réglementations sur les OPCVM).

**Catégorie d'actions: SPDR Refinitiv Global Convertible Bond CHF Hdg UCITS ETF (Acc) (ISIN IE00BDT6FS23)**

**Objectifs et politique d'investissement**

**Objectif d'investissement** L'objectif d'investissement du Fonds est de répliquer la performance du marché mondial des obligations convertibles.

**Politique d'investissement** Le Fonds vise à répliquer aussi fidèlement que possible la performance du Refinitiv Qualified Global Convertible Index (« l'Indice »).

Le Fonds est un fonds indiciel (également connu sous le nom de fonds à gestion passive).

Le Fonds investit principalement dans des titres inclus dans l'Indice. Ces titres incluent le marché investissable mondial des obligations convertibles (en ce compris les obligations à conversion obligatoire en actions et les obligations convertibles à durée indéterminée). Les titres à revenu fixe éligibles peuvent être de qualité « investment grade » (c.-à-d. élevée), ou de qualité « non-investment grade » ou non notés, peuvent être émis assortis de taux fixes ou variables et doivent répondre aux exigences de taille minimum dans leur devise locale. Du fait qu'il peut être difficile d'acheter de manière efficace tous les titres compris dans l'Indice en cherchant à répliquer sa performance, le Fonds utilisera une stratégie d'échantillonnage stratifié afin de construire un portefeuille représentatif. En conséquence, le Fonds ne détendra généralement qu'un seul sous-ensemble des titres compris dans l'Indice. Dans des cas particuliers, le Fonds peut acheter des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice.

Cette catégorie CHF Hedged est utilisée pour réduire les fluctuations du taux de change entre la devise de cette catégorie d'actions et la devise de libellé des actifs sous-jacents du Fonds. La catégorie d'actions sera couverte en CHF et devrait donc répliquer plus fidèlement la version couverte correspondante de l'Indice (Refinitiv Qualified Global Convertible Monthly Hedged (CHF) Index).

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés (c'est-à-dire, des contrats financiers dont les prix sont dépendants d'un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin d'assurer la gestion efficace du portefeuille.

Sauf circonstances exceptionnelles, le Fonds émettra et rachètera généralement les actions uniquement pour certains investisseurs institutionnels. Toutefois, les actions du Fonds peuvent être achetées ou vendues par l'intermédiaire de courtiers sur une ou plusieurs bourses de valeurs. Le Fonds négocie sur ces bourses de valeurs aux prix du marché, lesquels peuvent fluctuer tout au long de la journée. Les prix du marché peuvent être supérieurs ou inférieurs à la valeur liquidative quotidienne du Fonds.

Le Fonds ne souscrit pas de prêts de titres à l'heure actuelle.

Les Actions de la Catégorie couverte en CHF sont émises en franc suisse. Tout revenu enregistré par le Fonds sera retenu et traduit par une augmentation de la valeur des actions.

Les Actionnaires peuvent racheter les actions les jours ouvrés au Royaume-Uni (autres que les jours durant lesquels les marchés financiers concernés sont fermés aux transactions et/ou le jour précédant lesdits jours, sous réserve qu'une liste desdits jours de clôture de marché soit publiée pour le Fonds sur [www.ssga.com](http://www.ssga.com)); et tous autres jours à la discrétion des Administrateurs (agissant raisonnablement), sous réserve que ces jours soient notifiés par avance aux Actionnaires.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous référer au Prospectus.

Source de l'Indice: Copyright 2021. Refinitiv ou leurs affiliés. Utilisé avec autorisation. Les données Refinitiv sont fournies « En l'état ». Refinitiv ne fournit aucune garantie, décline toute responsabilité, et ne saurait financer ou approuver le SPDR Refinitiv Global Convertible Bond UCITS ETF.

**Profil de risque et de rendement**



**Avertissement concernant les risques** La catégorie de risque ci-dessus n'est pas une mesure des pertes ou des plus-values de capital, mais de l'importance des hausses et des baisses de rendement du Fonds constatées dans le temps.

Par exemple, un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été significatives sera classé dans une catégorie de risque supérieure, tandis qu'un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été moins importantes sera classé dans une catégorie de risque inférieure.

La catégorie la plus faible (c.-à-d., la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est « sans risque ».

La catégorie de risque du Fonds a été calculée sur la base de données de substitution historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

**Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ?** Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 4 car son rendement a connu historiquement des variations moyennes à la hausse comme à la baisse.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.

**Risque Indicel :** La performance du Fonds peut ne pas répliquer exactement celle de l'Indice. Les fluctuations du marché, les changements dans la composition de l'Indice, les coûts de transaction, les coûts liés aux modifications du portefeuille du Fonds et les autres dépenses du Fonds, peuvent être à l'origine de cette différence de rendement.

**Risque de Crédit :** La valeur des titres de créance que le Fonds achète peut être affectée par la capacité de l'émetteur de ces titres à payer les montants des intérêts et du principal dus à l'échéance. En cas de perception négative de la capacité de l'émetteur à honorer ses obligations de paiement, la valeur du titre de créance peut diminuer.

**Risque lié aux marchés émergents :** Le Fonds investit dans des titres émis par des entreprises et/ou par des gouvernements et des organismes publics des marchés émergents. L'instabilité politique, de marché, sociale, réglementaire et/ou économique des marchés émergents peut réduire la valeur des investissements du Fonds.

**Risque lié aux titres convertibles :** Les titres convertibles sont prioritaires sur les actions ordinaires dans la structure de capital d'un émetteur, mais sont habituellement subordonnés aux titres de créance prioritaires de l'émetteur. En fonction de la forme de l'instrument, les titres convertibles sont généralement exposés aux risques associés tant aux titres de capital qu'aux titres de créance.

**Risque lié aux obligations convertibles :** Une obligation convertible peut faire l'objet d'un rachat au gré de l'émetteur, au prix établi dans l'instrument d'émission de l'obligation. Dès lors qu'une obligation convertible détenue par le Fonds fait l'objet d'une demande de remboursement, le Fonds sera tenu d'autoriser l'émetteur à racheter le titre, de le convertir en actions ordinaires sous-jacents, ou de le vendre à une tierce partie.

**Risque lié à la liquidité des titres convertibles :** Les titres convertibles peuvent faire l'objet de restrictions de revente, peuvent se négocier en nombre limité, se négocier sur le marché de gré à gré, et peuvent ne pas disposer d'un marché de transaction actif. Les marchés des obligations convertibles peuvent être soumis à des contraintes de liquidité et à une moindre transparence des prix en raison de la nature limitée de ces marchés et du potentiel d'événements économiques susceptibles d'affecter les transactions sur ces marchés.

**Risque lié aux titres de préférence :** En principe, les porteurs de titres de préférence ne disposent pas de droits de vote en ce qui touche à l'émetteur des titres, excepté dans certaines circonstances. Aussi, les titres de préférence sont subordonnés aux obligations et autres instruments de créance dans la structure de capital d'un émetteur, et seront donc exposés à un risque de crédit plus important comparé à ces instruments de créance.

**Risque associé aux instruments dérivés :** L'utilisation d'instruments dérivés par le Fonds implique des risques différents, voire plus élevés que ceux associés à un investissement direct dans des valeurs mobilières.

**Risque lié aux catégories d'actions :** Les plus-values/moins-values ainsi que les coûts des stratégies de couverture de change sont uniquement destinés à être provisionnés en faveur de la Catégorie concernée. Toutefois, étant donné que les Catégories d'actions ne sont pas ségréguées, les opérations pourraient potentiellement se traduire par des pertes pour d'autres Catégories.

**Risque d'investissement en RPC :** Outre les risques liés à l'investissement dans les marchés émergents, les risques d'investir dans des titres de la RPC comprennent, entre autres, la suspension des négociations, les restrictions en matière de transfert de devises ou d'exposition à ces dernières, les limites sur la détention d'investissements en RPC et le recours à des courtiers, des concepts non éprouvés concernant le traitement de la propriété effective, le fait de s'appuyer sur des Programmes d'accès qui peuvent être interrompus

ou grandement modifiés, les risques de conservation, y compris l'absence de ségrégation suffisante des actifs par rapport à ceux des titulaires de licence RQFII et du Dépositaire délégué ainsi que l'incertitude fiscale.

**Risque lié au titres dotés de notations inférieures :** Les titres de créance de qualité inférieure peuvent impliquer un risque de défaut, d'illiquidité et de volatilité substantiellement plus élevé que les titres de créance de qualité

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

#### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

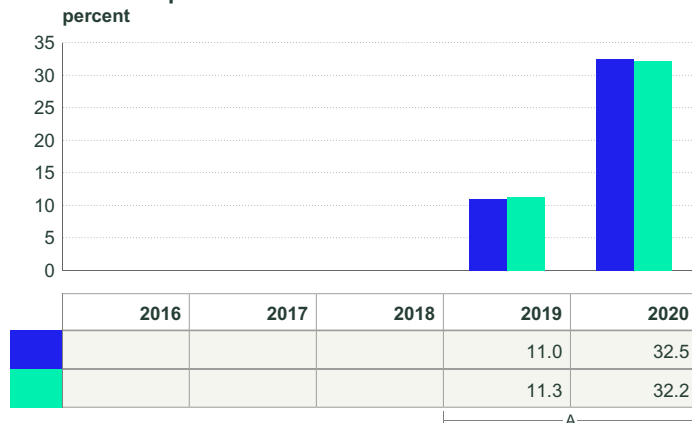
#### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,55 %
----------------	--------

#### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

### Performances passées



■ SPDR Refinitiv Global Convertible Bond CHF Hdg UCITS ETF (Acc) (IE00BDT6FS23)  
■ Index

A La performance passée présentée se rapporte à l'indice Thomson Reuters Qualified Global Convertible Monthly Hedged (CHF) Index (le nom de l'indice antérieur répliqué par le Fonds jusqu'au 29 mai 2020).

### Informations pratiques

**Dépositaire** State Street Custodial Services (Ireland) Limited.

**Autres Informations** Des exemplaires du prospectus, ses suppléments, des détails du portefeuille du Fonds et des derniers rapports annuels et semestriels préparés pour SSGA SPDR ETFs Europe II plc peuvent être obtenus, sans frais, auprès de l'Agent administratif ou en ligne sur le site [www.ssga.com](http://www.ssga.com). Ces documents sont disponibles en anglais.

Il est possible de se procurer sans frais le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur et les statuts constitutifs de la société ainsi que les rapports annuels et semestriels auprès du représentant en Suisse, State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zurich. L'agent payeur de la Société en Suisse est State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zurich.

**Politique de rémunération** Les détails de la politique de rémunération actualisée de SSGA SPDR ETFs Europe II plc sont disponibles sur [www.ssga.com](http://www.ssga.com). Les exemplaires papier sont gracieusement mis à disposition sur demande.

**Publication de la Valeur liquidative** La valeur liquidative et la valeur liquidative indicative par action sont disponibles sur [www.ssga.com](http://www.ssga.com) et auprès du siège social de la société. La valeur liquidative indicative est en

supérieure. Leur valeur peut décliner de manière significative sur de courtes périodes et ils tendent à se montrer plus sensibles aux actualités défavorables concernant l'émetteur, le marché ou l'économie de manière générale.

Veillez vous reporter au Prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas applicables aux investisseurs qui achètent / vendent des actions du Fonds sur les marchés boursiers, mais ces investisseurs le feront au prix du marché et peuvent être sujets à des frais de courtage et / ou d'autres charges.

Les frais courants présentés sont calculés sur la base des charges de l'exercice clôturé en décembre 2020. Il comprend :

- Les coûts de transaction du portefeuille, sauf dans le cas des frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou la vente d'unités dans un autre Fonds.

Pour plus d'informations au sujet des frais veuillez consulter la section « Frais et dépenses » du prospectus et le supplément du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

Le Fonds a été lancé en octobre 2014.

Les Actions de catégorie CHF Hedged ont été lancées en juillet 2018.

Le 29 mai 2020, le nom de l'Indice du Fonds a changé, passant de Thomson Reuters Qualified Global Convertible Monthly Hedged (CHF) Index à Refinitiv Qualified Global Convertible Monthly Hedged (CHF) Index.

Les performances passées ont été calculées en franc suisse et sont exprimées sous la forme d'une variation en pourcentage de la Valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque exercice.

outre disponible sur les postes d'informations financières Bloomberg, Telekurs et Reuters.

**Fiscalité** Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de l'Irlande. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

**Déclaration de responsabilité** La responsabilité de SSGA SPDR ETFs Europe II plc peut être engagée sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

**Conversion entre compartiments** Les actionnaires n'ont pas de droit spécifique de convertir les actions du Fonds en actions d'un autre Fonds de SSGA SPDR ETFs Europe II plc. La conversion peut être uniquement effectuée par un investisseur qui vend / rachète des parts du Fonds et qui achète / souscrit des actions d'un autre Fonds de SSGA SPDR ETFs Europe II plc. La section « Information sur les achats et les ventes - Conversions » du prospectus contient des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre Fonds.

**Séparation des Actifs et des Passifs** SSGA SPDR ETFs Europe II plc a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe II plc.